



## **Rapport d'ouverture du 15<sup>ème</sup> congrès Fédéral Cap d'Agde – 3 au 7 juin 2013**

**Nicolas BAILLE**

Bonjour à toutes et à tous ! Chers camarades, notre 15<sup>ème</sup> congrès s'ouvre aujourd'hui au Cap d'Agde et je vous remercie de votre présence.

Je veux saluer, en votre nom, les camarades du département ainsi que ceux de la Fédération qui ont participé activement à la préparation de notre congrès.

Le congrès de la Fédération est celui de toutes ses composantes et nombre d'entre vous en êtes les délégués. Il vous appartient de débattre sur nos orientations et de prendre toutes les décisions qui sont nécessaires au renforcement, au déploiement et au rayonnement de la CGT.

Notre objectif fondamental est de travailler à la convergence et à la cohésion de l'ensemble des salariés de nos ministères, le MEDDE (ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et le METL (ministère de l'égalité des territoires et du logement). Le progrès social est la raison d'être de notre combat.

La situation économique, politique et sociale est complexe et dégradée. Les inégalités explosent. Mais nous disposons d'éléments de confiance qui nous permettent d'être offensifs. En effet, le cycle électoral de 4 années destiné à mesurer la représentativité des organisations syndicales, dans les entreprises du privé de plus de 10 salariés, s'est achevé le 31 décembre 2012. La CGT fait 26,77 %. Elle conforte ainsi sa place de première organisation syndicale auprès des 17 millions de salariés du secteur privé, dont les TPE, et auprès des 5 millions d'agents de la fonction publique. En effet, à l'issue des élections, dans la fonction publique d'octobre 2011, la CGT recueillait 25,4 % des voix dans toute la fonction publique, les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> organisations recueillaient quant à elles, respectivement 19,1 % et 18,1 %.

En additionnant les résultats du privé et du public on obtient : CGT 26,35% ; CFDT 23,77% ; FO 16,63% ; CFTC 7,55% et CGC 7,29%.

Dans notre action au quotidien au sein de la Fédération, nous avons articulé contestation, mobilisation avec négociation et, propositions pour être à l'offensive. La pertinence et l'efficacité de notre démarche syndicale ont été validées par les résultats aux élections professionnelles du 20 octobre 2011 pour définir la représentativité syndicale au Comité technique ministériel. La liste unitaire CGT-FSU a obtenu 35,1 % (29,15% pour la CGT et 5,95% pour la FSU). La CGT est la première organisation syndicale du Ministère de l'écologie. Nous avons toutes les raisons d'en être fiers.

## **La situation économique et sociale en France, en Europe et dans le monde**

L'année 2013 est annoncée comme une année noire pour l'emploi en France, où près de 2 000 entreprises sont recensées en difficulté. Et même, certains défenseurs les plus zélés de l'Accord du 11 janvier, prédisent que celui-ci ne modifiera pas fondamentalement les causes des problèmes rencontrées par les entreprises.

En Europe, le chômage de masse bat des records. Il y a maintenant 28 millions de chômeurs. Les jeunes paient un lourd tribut à la crise. En Espagne, 55% des moins de 25 ans sont au chômage. La Grèce, l'Espagne, l'Italie, le Portugal sont redevenus des terres d'émigration des jeunes. En France, un jeune sur quatre est au chômage, et il faut attendre 29 ans en moyenne pour avoir son premier CDI, et 31 ans pour un CDI à temps plein. Vivre dans une société où l'opinion publique mondiale pense que les générations futures vivront moins bien que les précédentes, est intolérable. Cela, pendant que le système financier mondial brasse des milliers de milliards d'euros et de dollars dans la spéculation financière et les paradis fiscaux. Il est intolérable que des Etats membres de l'Union Européenne soient conduits à hypothéquer l'avenir, en réduisant drastiquement leurs services publics, pour satisfaire aux exigences de réduction des dépenses publiques fixées par le FMI, la BCE et la Commission Européenne. C'est ce qui se passe en Grèce avec la troïka. Ce choix de la rigueur et de l'austérité obère durablement les chances d'une reprise de la croissance.

En France, les inégalités sociales et salariales explosent. Cette situation alimente la division et le découragement. C'est un handicap au rassemblement nécessaire des salariés, et à leur mise en mouvement. C'est un terreau idéal pour les forces et les partis politiques, prônant le repli identitaire sur des bases nationalistes ou communautaires.

Le 7 janvier 2013, Jérôme Cahuzac, alors ministre du budget, déclarait sur France 2 : « La lutte de classes, je n'y ai jamais cru ». Il en est pourtant depuis devenu un symbole.

En effet, lui, le ministre chargé de la lutte contre la fraude fiscale, a pratiqué cette fraude pendant des années... Lui, le ministre champion de la rigueur pour les autres (les salariés, retraités, privés d'emplois) et pour les services publics, a contribué pendant des années à creuser le déficit public en fraudant le fisc...

Cette affaire illustre aussi le caractère largement illégitime de la dette publique. En effet, si on ne connaît pas le chiffre exact de la fraude fiscale en France, on peut noter que fin juillet 2012, le sénateur socialiste Yannick Vaugrenard, membre de la commission d'enquête sénatoriale sur l'évasion des capitaux avait évoqué la fourchette de 50 à 60 milliards d'euros chaque année en France. Cela représente « au moins, le montant du remboursement des intérêts de la dette française chaque année » avait-il d'ailleurs commenté.

Or, le déficit budgétaire du pays était en 2012 de 87,2 milliards d'euros. Il est donc clair que le problème de la dette publique n'existerait pour ainsi dire pas, sans la fraude fiscale ! Il y a donc bien là un choix politique du gouvernement, qui préfère imposer l'austérité aux salariés, aux retraités, aux privés d'emplois et au service public, plutôt que de lutter contre la fraude fiscale, qui bénéficie pourtant à la minorité la plus fortunée.

Rappelons que la fraude fiscale s'ajoute à tous les dispositifs légaux (niches fiscales) qui bénéficient surtout aux plus fortunés et leur permettent de réduire leurs impôts en toute légalité. L'augmentation de la dette publique a ainsi été provoquée non pas par une hausse des dépenses publiques (elles sont à peu près stables en pourcentage du PIB) mais par une

accumulation de cadeaux fiscaux (réductions d'impôts), privant l'État de recettes suffisantes. Les recettes de l'État ont ainsi diminué de 6,2 points de PIB entre 2000 et 2010.

La CGT propose en conséquence de :

- Annuler unilatéralement la dette illégitime suite à un audit de l'endettement public.
- Mettre en œuvre une réforme fiscale radicale pour mettre davantage à contribution les ménages les plus aisés et les entreprises. Cela augmentera les recettes de l'État et permettra de financer plus de services publics.
- Augmenter les effectifs dans la fonction publique, notamment pour lutter contre la fraude fiscale.

Par ailleurs, l'exemple de la Grèce prouve que l'austérité est aussi injuste socialement qu'inefficace économiquement : en 2009, c'est une dette représentant 120 % du PIB qui a justifié une cure d'austérité sans précédent. Sauf qu'en 2012, la dette représente 170 % du PIB du fait de la récession !

En Italie, la cure d'austérité infligée par un gouvernement de technocrates, et l'incapacité du gouvernement à apporter des réponses concrètes à la crise, débouchent sur une période d'incertitude politique et une montée du populisme.

Dans la totalité des pays Européens, la crise est utilisée comme une opportunité pour des révisions régressives des droits. Les contrats de travail atypiques se sont multipliés, par l'extension des périodes de recours possibles au CDD et à l'intérim. C'est aussi la révision du droit applicable aux licenciements : assouplissement du licenciement collectif ou seuils abaissés, nouvelles définitions du licenciement collectif, recours massif aux ruptures conventionnelles, réduction du coût des licenciements pour l'employeur.

Du côté des salaires et pensions, ceux-ci peuvent diminuer dans des proportions importantes selon les pays. Par exemple en Roumanie, les pensions et traitements des fonctionnaires ont baissé de 10 à 25%.

Les âges de départ à la retraite sont systématiquement retardés. En ce sens, le rétablissement très partiel du droit à la retraite à 60 ans en France est une exception significative. La CGT y est pour quelque chose.

Toutes ces politiques s'accompagnent de remises en cause des libertés publiques dans plusieurs pays, comme en Hongrie, avec les atteintes à la liberté de la presse et les attaques contre le syndicalisme.

Et justement, que dire du rejet de la loi d'amnistie par la Commission des lois de l'Assemblée nationale, sur demande du gouvernement ?! On s'attendait à ce qu'un gouvernement à majorité socialiste soutienne cette loi d'amnistie à minima. Il n'en est rien ! La loi d'amnistie proposée par les élus du groupe démocrates et républicains s'inspire de la dernière loi d'amnistie de 2002 proposée par Jacques Chirac et votée par la droite. Cette loi n'avait provoqué aucun encouragement à des actes de violence, au contraire elle avait contribué à apaiser le climat social. Le gouvernement et l'Assemblée nationale, en acceptant la criminalisation des salariés et syndicalistes, envoient un message désastreux au monde du

travail. Plutôt que de s'en prendre à eux, ils feraient mieux de contribuer par une politique volontariste à empêcher les licenciements et la violence qui les accompagnent.

Dans de nombreux pays, les peuples se sont levés, pour dire leur refus de modèles qui s'organisent sans eux ou contre eux.

La CGT a partagé, avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) et la Confédération Syndicale Internationale (CSI), sa préoccupation pour faire entendre le mouvement syndical européen et international dans le contexte de la crise. Elle a participé aux mobilisations globales, notamment celles déployées en Europe contre les politiques de rigueur et d'austérité. A cette fin, je vous rappelle la semaine de mobilisation du 7 au 14 juin prochain à l'appel de la CES pour « changer de cap contre les politiques d'austérité ». En France, les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, UNSA appellent à participer au rassemblement à Paris le 19 juin, jour de la rencontre de la Secrétaire générale de la CES et des Secrétaires généraux et présidents des organisations françaises avec le Président de la République.

La CGT a œuvré pour sortir le gouvernement Sarkozy, porteur d'une conception rétrograde de la société, entièrement au service de l'argent et de la finance. L'actuel gouvernement est issu des élections de 2012 sur la base de ce rejet. Il peine aujourd'hui à convaincre les salariés sur le bien-fondé de sa politique, et son sens de la justice sociale.

Dans un premier temps, le gouvernement Ayrault a pris certaines mesures positives, avec par exemple l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, l'abrogation de la circulaire Guéant sur les étudiants étrangers, la création de postes dans l'éducation nationale.

Nous l'observons, les gouvernements Hollande et Sarkozy partagent la même obsession : l'abaissement du coût du travail et la flexibilité, comme réponse aux problèmes économiques des entreprises. Sous la pression des marchés financiers, du patronat et du traité européen, le gouvernement actuel s'inscrit dans une politique de rigueur et d'austérité, qui constitue la toile de fond de toutes les réformes en cours ou annoncées : l'accord sur la « sécurisation de l'emploi », le financement de la protection sociale, les retraites ou l'assurance chômage, la décentralisation.

Il va falloir que le gouvernement soit à l'écoute des salariés et de leurs organisations syndicales. Il va falloir aussi que les salariés interviennent massivement, et dans la durée.

Les journées nationales d'actions interprofessionnelles des 5 mars et 9 avril derniers contre l'ANI du 11 janvier à l'appel de la CGT et de FO avec le soutien de la FSU, Solidaires, et des organisations de jeunesse, a marqué une nouvelle étape sociale. Avec environ 170 manifestations rassemblant plusieurs centaines de milliers de salariés actifs, retraités et privés d'emploi, elles constituent un vrai point d'appui pour la suite.

L'accord interprofessionnel du 11 janvier définit un nouveau modèle économique et social porté par le MEDEF. Selon Louis Gallois, auteur du Rapport sur la compétitivité des entreprises, cet accord sur l'emploi est le plus important depuis 40 ans. Entendez : c'est un accord qui remet en cause 40 ans de droit du travail en France ! Fin du principe de faveur, suprématie de l'accord d'entreprise sur la loi, les conventions collectives, et même sur le contrat de travail, accès au juge prud'homal plus difficile, licenciements facilités, mobilité et baisse de salaire imposées.

On voit bien que ce qui handicape la France, c'est le coût du capital ! Le travail est source de la production des biens et services nécessaires pour répondre aux besoins sociaux et économiques. De l'argent en tant que tel ne crée pas de la valeur ajoutée. Il

en est de même en ce qui concerne les machines, les équipements et les matières premières. Pour être transformé en biens et services utiles, il faut du travail humain. Le travail, à travers l'emploi et le salaire, est aussi source de revenus pour les salariés, donc source de consommation favorable aux entreprises. Celle-ci est indispensable pour soutenir l'activité économique.

Le travail est également la source principale du financement de la Sécurité sociale et de l'Etat. La dévalorisation du travail, la pression permanente sur les salariés et sur l'emploi, les conditions de travail et les salaires, le développement de la précarité et des inégalités, sont à l'origine des cercles vicieux qui ont conduit à la crise économique, financière et sociale qui sévit dans le monde depuis 2008.

La sortie de crise ne peut passer que par la revalorisation du travail. Le développement des emplois qualifiés, stables et bien rémunérés, le respect de la parité femmes-hommes, de bonnes conditions de travail, sont nécessaires pour dynamiser l'activité économique, renflouer les caisses de l'Etat et de la Sécurité sociale.

Revaloriser le travail passe par une première urgence : augmenter les salaires en portant le salaire minimum à 1700 euros, faire progresser les salaires des salariés qualifiés et diplômés, et augmenter les pensions. Pour la fonction publique cela passe également par l'arrêt du gel du point d'indice qui dure depuis 2010. La volonté du gouvernement est de reconduire la mesure en 2014 !

L'avenir des retraites fait une nouvelle fois la Une de l'actualité. Le gouvernement, ainsi qu'il l'avait annoncé lors de la Conférence sociale de juillet dernier, la prochaine ayant lieu à la mi-juin, va dès la fin de ce printemps ouvrir une concertation sur l'avenir des retraites, préalable à une nouvelle réforme. Sans être grands devins, nous serons appelés à nous mobiliser fortement. Le gouvernement va probablement mettre en avant une nouvelle augmentation de la durée exigée pour le taux plein. Il est question d'aller à 45 ans pour la génération 2000 ...

La question de la reconnaissance de la pénibilité du travail et de sa réparation est au cœur des enjeux syndicaux d'aujourd'hui, particulièrement dans notre secteur où la santé des agents est fréquemment dégradée. A ce sujet et suite aux initiatives de la Fédération avec ses syndicats nationaux, notons le courrier du 20 mars dernier signé par D. Batho et C. Duflot concernant l'extension du décret amiante aux fonctionnaires et non-titulaires du MEDDE/METL. Dans le prolongement, nous avons interpellé le Premier ministre le 7 mai dernier avec les Fédération CGT des Transports, de la Construction et des Services publics, concernant l'amiante dans les enrobés bitumineux.

### **La fonction publique, les services publics, l'action publique**

Lors du 50<sup>ème</sup> congrès confédéral qui s'est tenu du 18 au 22 mars dernier à Toulouse, Thierry Lepaon s'est exprimé sans ambiguïté sur le sujet des services publics et de la fonction publique. Je fais mienne ses propos :

Si la CGT appelle au changement, c'est d'abord parce qu'elle croit résolument à l'action publique. Notre histoire sociale, ou tout au moins ses épisodes les plus progressistes, s'est construite à partir de cette recherche permanente d'identification de l'intérêt général et des moyens de satisfaire les besoins sociaux.

Oui, le Service Public structure le développement économique et social ;  
Oui, l'industrie comme la culture doivent faire l'objet d'une véritable ambition publique ;  
Oui, les politiques publiques déterminent le mode de développement, et à travers lui la répartition des richesses.

Oui, l'Etat comme les collectivités locales peuvent agir, au niveau national et territorial : administration, services publics, fonction publique, recherche publique sont les outils au service de cette « action publique ». Le statut de la fonction publique permet de sécuriser le cadre d'intervention des agents publics : agir pour le compte de l'Etat, d'une collectivité, ou d'une entreprise publique nécessite une indépendance et une autonomie, et donc un statut !

La Modernisation de l'action publique, la MAP, constitue le nouvel avatar de cette pensée ô combien unique, pouvant se résumer à ce slogan « Faire toujours plus avec toujours moins » !

Aux mêmes motifs, les mêmes punitions : hier la CGT condamnait la Révision générale des politiques publiques, la RGPP, aujourd'hui elle dénonce la MAP !

L'Acte III de la décentralisation est revendiqué par la Ministre, Marylise Lebranchu, comme la première phase de la modernisation de l'action publique. La CGT porte un regard très critique sur le projet de loi.

Sur la forme, car la consultation qui a précédé l'écriture du projet s'est concentrée essentiellement sur le monde des élus, délaissant les acteurs que sont les organisations syndicales.

Sur le fond, car le projet consacre une vision élitiste de l'organisation territoriale : les processus de régionalisation et métropolisation, chacun à leur manière, correspondent à une recherche de spécialisation et mise en concurrence des territoires : la métropolisation concentre les moyens pour l'excellence, la régionalisation pouvant, elle, déboucher sur une démarche régionaliste, c'est-à-dire remettant en cause l'égalité territoriale.

La décentralisation peut être un outil au service de l'intérêt général, mais cela nécessite quatre conditions :

- Qu'elle serve un projet économique et social ambitieux,
- Qu'elle vise et s'appuie sur une conception renforcée de la démocratie,
- Qu'elle assure un développement équilibré des territoires,
- Qu'elle repose sur une réforme des financements associant péréquation, dotations budgétaires de haut niveau, fiscalité, et pôle financier public.

Le projet de loi en cours d'élaboration doit d'abord servir un grand projet de développement économique et social. A défaut, il accrédi terait l'idée que l'Etat ne réfléchit plus l'action publique qu'en termes comptables, sans autre dessein.

Ce n'est pas de moins d'Etat dont nous avons besoin, mais au contraire d'un Etat stratège, avec des moyens d'action. C'est aussi l'avis du Conseil économique, social et environnemental. Je ne développe pas plus car cela fera partie de notre table ronde de jeudi après-midi.

Sur l'ensemble des sujets transverses à la fonction publique de l'Etat, je veux réaffirmer la nécessité de poursuivre notre investissement au sein de l'UGFF-CGT qui est bien la structure, dans la CGT, à même de jouer ce rôle de mise en commun.

**Nos ministères, la Fédération**

Dans nos champs ministériels, celui de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, des transports et de la mer et celui de l'égalité des territoires et du logement, la Fédération a œuvré pour construire la mobilisation des personnels dans l'unité la plus large possible pour l'emploi, les conditions de travail, la défense et la reconquête des missions, pour l'augmentation des salaires.

Les réformes et réorganisations dans nos champs ministériels ont été nombreuses, je vais donc en citer quelques-unes, rassurez-vous de façon rapide, car nous pourrions y revenir dans le débat général :

Concernant la réforme des voies navigables. Le précédent gouvernement a décidé de regrouper l'ensemble des Services de la navigation (environ 4000 agents) avec l'EPIC VNF (environ 400 salariés) au sein d'un seul Établissement public administratif (EPA) qui a été voté par le Parlement le 24 janvier 2012. Cette réforme a mobilisé massivement les personnels, je pense notamment aux actions de grèves de mai et juin 2011 qui ont permis de faire revenir le gouvernement sur son projet initial à savoir non pas un EPIC (droit privé) mais un EPA (droit public) qui a fait l'objet de la signature d'un protocole d'accord le 24 juin 2011 entre le ministère et les syndicats. La Fédération, avec ses syndicats nationaux, a contribué activement tant dans les actions qu'au niveau des discussions au Cabinet et au Parlement. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, l'EPA Voies navigables de France (VNF) est créée, nos militants sont fortement sollicités pour mettre en place les différentes instances. La Fédération continue de soutenir les camarades de VNF notamment concernant l'élaboration du Journal CGT « La voix d'O » mais pas uniquement puisque nous sommes intervenus récemment auprès du Directeur Général de VNF et du Cabinet pour revoir l'article 2 de la loi concernant les instances représentatives du personnel.

Concernant le réseau scientifique et technique, les ministères (METL et MEDDE) ont décidé de regrouper à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au sein d'un seul Établissement public administratif dénommé « Centre d'Études et d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement » (CEREMA) les 8 Centres d'études techniques de l'Équipement (CETE) et les 3 Services techniques centraux (STC) suivants : le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions (CERTU), le Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA), le Centre d'études techniques maritimes et fluviales (CETMEF). L'ensemble de ces services regroupe environ 3300 agents. Là aussi, un protocole d'accord a été signé le 12 décembre 2012 entre les ministres et tous les syndicats. La Fédération a participé activement au côté de l'USSER-CGT et des syndicats CGT des STC dans les négociations au Cabinet et lors du débat au Parlement. Les discussions en cours dans le cadre de la phase de préfiguration ne sont pas simples, et des divergences demeurent notamment sur les missions, les postes, les statuts et les rémunérations des agents. Comme pour VNF, la Fédération continuera à apporter tout son soutien aux syndicats.

Concernant les OPA, la Fédération a apporté au SNOA-CGT tout son soutien aux discussions qui ont lieu au Cabinet et à la Fonction publique pour faire évoluer les dossiers y compris sur le blocage des recrutements d'OPA. Notons l'avancée positive sur le décret retraite pour lequel la CGT a été sans contexte le fer de lance. Cependant, la question du devenir des OPA et plus largement des Ouvriers d'Etat est d'une actualité criante : c'est un vrai sujet !

Concernant le réseau routier, notons les actions revendicatives impulsées par le SNPTRI-CGT contre les privatisations et relayées par les Unions fédérales dans les DIR. D'ailleurs en ce

moment même, pendant notre congrès, des actions sont en cours comme par exemple la RN42.

Je veux rappeler qu'un groupe de travail fédéral a été mis en place, animé par Charles Breuil, sur la reconquête des missions au regard des politiques menées en terme d'externalisations, privatisations et des partenariats public/privé (PPP). Là aussi, la Fédération veut être force de propositions revendicatives.

Concernant le devenir des missions ATESAT (aide technique au bénéfice des petites communes) et ADS (droit des sols, permis de construire), la Fédération a été active auprès du Cabinet et de parlementaires, et je tiens à souligner les initiatives entreprises notamment par le SNPTAS-CGT. Sans loi ni décret, la liquidation de ces missions d'aides techniques de l'Etat aux collectivités est programmée par le gouvernement. La ministre C. Duflot doit s'expliquer sur ce qu'elle fait subir aux personnels, avec un «premier train » de plus de 700 suppressions d'emplois en 2013, sur 4500 ETP concernés dans les services du MEDDE/METL par ces deux missions importantes. La Fédération a été à l'initiative de l'intersyndicale CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU pour s'opposer aux choix gouvernementaux. L'intersyndicale a interpellé les ministres et le Premier ministre. La ministre Cécile Duflot s'explique dans un courrier qu'elle m'a adressé le 31 mai dernier ou elle assume totalement sa décision.

La Fédération CGT est aux côtés des personnels des Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et Directions départementales des territoires et de la mer (DDTM) pour faire valoir leurs droits. Elle alerte avec gravité, sur ce qui se trame, et demande que les collectivités et les agents de l'Etat dans les services ministériels et interministériels, qui se battent pour l'intérêt général, soient respectés ! Ce plan social est inacceptable et concernera 4500 ETP à court terme. Pour la CGT, ce dossier n'est pas clos ! Il faudra que nous décidions ensemble des suites à donner au courrier du 31 mai de Cécile Duflot.

Concernant la sphère « Environnement », le sujet « d'actualité » est le projet de création d'une Agence Française de la biodiversité. La Fédération avec son Union fédérale de l'environnement, s'est exprimée au travers d'un document en janvier dernier et lors de la table ronde Biodiversité de la Conférence environnementale de septembre 2012. Clairement la CGT refuse sous couvert de « mutualisation /optimisation », tout déshabillage ou transfert de toute ou partie des maigres effectifs des services de l'Etat, chargés de la biodiversité (ministère, DREAL, DDT-M, Etablissements publics) alors qu'ils souffrent déjà au quotidien sur le terrain de manque de moyens et de décisions contraires à la biodiversité.

Tout dernièrement il y a eu mi-avril un Appel aux pouvoirs publics, commun à des associations de défense de l'environnement, d'élus territoriaux, et de trois confédérations syndicales CGT, CFDT, CGC. Cet Appel demande des moyens budgétaires et humains nouveaux, condition à la création de l'Agence Française Biodiversité. Il souligne également la nécessité de ne pas affaiblir les services et établissements existants.

Cette présentation, qui n'est pas exhaustive, serait incomplète sans la dimension maritime. Secteur singulier de quelques 3000 ETP, la CGT y est fortement représentée avec des résultats électoraux de plus de 48 % dans les corps de catégorie B & C, et 56 % chez les Inspecteurs des Affaires Maritimes. Notre organisation syndicale est implantée partout : dans les Délégations à la Mer et au Littoral au sein des DDTM, dans les Directions interrégionales de la mer (DIRM), dans les 12 lycées professionnels maritimes, dans les capitaineries, au sein de l'Etablissement National des Invalides de la Marines (sécurité sociale des marins), à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime et dans les Aires Marines Protégées.

Nos camarades couvrent tous les champs et tous les métiers de ce secteur du Ministère : personnels embarqués, personnels administratifs, techniques ou scientifiques. Chacun, à son poste, est à la fois le porte-parole et la cheville ouvrière de notre projet syndical.

La Fédération suit et accompagne avec intérêt les travaux et le développement de l'action syndicale dans ce secteur. Je compte poursuivre le travail accompli en ce domaine, tant l'administration de la mer, au-delà d'une analyse simpliste et réductrice qui se bornerait à la seule lecture comptable du champ de syndicalisation, représente une dimension politique et sectorielle de première importance.

La France se classe en deuxième territoire du monde pour sa façade maritime : 50 % de la population vit à moins de 100 Km d'une côte. 72% de nos importations et exportation sont effectuées par voie maritime. Notre ministère à la fois de l'écologie, de l'aménagement du territoire, des transports et de la mer, n'a pas suffisamment pris en compte la dimension maritime, reléguée en secteur sympathique, singulier et marginal. Ce secteur vit sa vie en marge du champ ministériel avec son programme, ses emplois, sa Direction des affaires maritimes sans véritable synergie avec les programmes ministériels. Pour n'en citer que quelques uns, comment accepter que la prévention des risques soit découplée des risques de submersions marines ? comment en matière de Biodiversité pourrions nous laisser de côté la biodiversité marine ? comment la DGITM (Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer) ne traite pas davantage de plateforme multimodales portuaires mariant trafic maritime, transport ferroviaire et voies navigables ? comment ne pas fustiger l'aberration de l'abandon de l'ATESAT et de l'ADS sans souligner les conséquences dramatiques pour les communes littorales et la protection des populations. Les exemples pourraient être déclinés à l'envi. Reste, pour notre organisation syndicale, à s'emparer de ces sujets, et à combattre ce que l'on peut qualifier de tares organisationnelle et institutionnelle. Nous avons le devoir, pour la défense des politiques publiques, des missions et des emplois, de nous emparer de ces sujets pour forger, porter et défendre une autre vision.

Pour ce faire, la Fédération dispose d'une responsabilité toute particulière. Elle consiste, par son organisation et ses outils, à fournir le terreau fertile dans lequel prend racine l'action syndicale. Nous devons passer du bouturage en pots distincts, à la culture en plein champ, en adaptant nos schémas et nos structures à la réalité des missions. Les missions « Mer » sont interconnectées et interdépendantes : formation des marins, sécurité sociale, sécurité des navires et du trafic, signalisation maritime, gestion économique des entreprises, contrôle des pêches, gestion et protection du domaine public maritime et de l'environnement forment un tout. Dès lors, c'est dans ce cadre que la Fédération doit bâtir les structures pour permettre aux camarades d'assembler leurs forces. Les Unions Fédérales sont l'outil indispensable à cet impératif. Elles doivent adapter leur format au terrain, mais j'y reviendrai.

Je proposerai, en lien avec les organisations syndicales concernées, une configuration nouvelle, qui met fin à la séparation artificielle entre les DDTM et les DIRM pour constituer, avec les moyens humains et matériels existants, une organisation adaptée que nous aurons à définir. Mon rôle n'est pas d'en fixer les contours mais de dresser le cap et les objectifs avec l'espoir de susciter l'engouement pour la réalisation de ce projet fédérateur. Parallèlement, nous aurons, au niveau de la Fédération, à faire le bilan du Collectif Mer et à lui donner comme lettre de mission la défense des politiques maritimes dans chaque secteur. Ceci pour passer de la restitution du travail accompli dans la collation de structures isolées à la promotion et au soutien de projets concrets chiffrés, que chacun pourra s'approprier et promouvoir.

Nous sommes fortement présents dans le maritime et comme nous sommes entre nous, je peux le dire sans prétention, nos composantes sont incontournables. A nous de maintenir nos

positions et de les faire fructifier, en soutenant les camarades qui y défendent nos couleurs et nos valeurs. Pour ma part, je tiens à vous affirmer que j'y suis fermement résolu.

Enfin, je veux évoquer l'action européenne du 12 juin prochain à l'appel de l'ETF (Fédération européenne des travailleurs des transports) concernant le projet législatif Ciel Unique 2+. Celle-ci mobilisera les personnels des services de contrôle de la navigation aérienne contre la volonté libérale de la Commission d'intrusion dans les modalités d'organisation statutaires des services, volonté relayée par certains jusqu'à l'intérieur des représentants de la France dans les négociations, mécontents des orientations de coopération entre services publics européens préconisées par le rapport Savary. Au-delà des personnels de la DGAC, ceux de Météo-France, qui sont également concernés, seront également dans l'action. Le Ciel Unique est le nom donné aux règlements européens dont l'objectif initial est d'assurer une continuité de l'espace aérien en Europe.

Je profite de ce moment pour rappeler au congrès que depuis notre 14<sup>ème</sup> congrès, les camarades de l'USAC-CGT (Aviation civile) et les camarades de la CGT Météo-France se sont affiliés à la Fédération. Bienvenue à eux ! Et, j'allais dire, nous sommes maintenant au complet !

Je voulais insister sur certains dossiers. Je ne les ai pas tous évoqués : le catégoriel notamment, car j'ai voulu m'attacher aux aspects « missions ». Mais le bilan d'activité fédéral soutenue sur tous les fronts, retrace dans le détail l'ensemble des initiatives de la Fédération sur la période 2010-2011-2012. Il fera l'objet d'un débat et d'un vote du congrès mercredi matin.

Je souhaite maintenant mettre l'accent sur des points qui avaient été, et à juste titre, soulignés lors de notre dernier congrès comme « manquants » ou à « développer ».

Sur la formation syndicale, la Fédération a organisé 6 stages, a mis en place un plan de formation et a édité une publication « Flash info formation syndicale ».

Un livret d'accueil a été élaboré. Il fera l'objet d'une présentation cet après-midi par Isabelle. Nous avons répondu à cette légitime attente.

Concernant les retraités, la Fédération a relancé l'activité via un collectif fédéral qui compte aujourd'hui plus d'une quinzaine de membres. Un plan de travail ambitieux a été mis en place.

Jean-Pierre, qui assure l'animation de ce collectif fédéral, fera d'ailleurs un point sur ce sujet mercredi matin. Je vous propose donc que la future direction fédérale crée les conditions pour organiser une conférence nationale à Montreuil afin de réactiver notre Union fédérale des retraités (UFR). Nous reprendrons ainsi toute notre place au sein de l'Union confédérale des retraités (UCR). Là aussi, nous avons répondu à cette exigence.

Sur la communication, qui est un vecteur essentiel aujourd'hui pour diffuser nos productions et revendications, le site internet de la Fédération a été rafraîchi et s'est doté de nouvelles rubriques. Il demeure une référence pour beaucoup, j'en veux pour preuve son taux de consultations, à savoir environ 500 visites par jour.

Toujours sur l'activité fédérale, la Fédération a organisé deux conférences nationales pour les sections et syndicats :

- L'une en mai 2011 sur le thème « Le service public est notre richesse si l'on s'en mêle », avec la participation de plus de 150 camarades. Elle a donné lieu à la publication d'une brochure qui demeure une référence en termes revendicatifs : dans les domaines des droits des personnels, de la gestion des ressources humaines, de l'action sociale, des conditions de travail, dans celui des transports, des infrastructures et leur exploitation, dans celui des politiques maritimes et littorales, dans celui de l'environnement, de l'eau, et de la biodiversité et enfin dans celui du logement.
- L'autre en janvier 2012 sur « les nouvelles règles de représentativité » avec plus de 200 participants.

Enfin, car encore une fois nous aurons un débat sur ce sujet mercredi matin, je veux évoquer la question de la syndicalisation. Pour être honnête, notre implication n'a pas été suffisante au niveau fédéral.

L'actualité ministérielle et gouvernementale nous a fortement sollicités mais cela n'excuse pas tout. C'est pourquoi, je propose que la future direction qui sera élue, fasse de la syndicalisation une priorité. Il faudra définir un véritable plan d'action et la Commission exécutive fédérale devra avoir cette question régulièrement à son ordre du jour. C'est pourquoi je propose qu'un des Secrétaires généraux adjoints en assure l'animation et le suivi. A cet effet, un état des lieux de nos forces, sur la base des élections précédentes, a été établi. Thierry nous fera une présentation pendant le congrès.

Faisons le lien entre la syndicalisation et les élections de décembre 2014 qui détermineront la représentativité dans l'ensemble des fonctions publiques (Etat, Territoriale, Hospitalière) et donc au sein de nos ministères. Inutile de vous rappeler l'importance de cette élection ! Là aussi, je propose la mise en place d'un groupe de travail fédéral qui devra être constitué dès la première Commission exécutive. Nous devons être totalement mobilisés dès la fin 2013.

Je tiens à réaffirmer la place particulière que doit avoir notre OFICT (Organisation fédérale des ingénieurs, cadres et technicien) sur les élections de 2014 et la syndicalisation.

L'importance relative des A et B, parmi les agents de nos ministères, augmente. En 2011, on compte ainsi 16% de A et 40% de B dans les services déconcentrés. Ceci est dû à l'évolution de la technicité du travail, mais aussi au choix des ministères de diminuer les effectifs en catégorie C. Cela ne signifie nullement le progrès social.

La rémunération indiciaire en début de carrière se rapproche du SMIC pour les catégories B. Pour les ingénieurs, les heures supplémentaires gratuites se multiplient. Comment s'investir comme cadre dans un travail valorisant en mettant en œuvre des réformes négatives, en s'évertuant à trouver des pis-aller au manque de moyens ?

Les catégories A et B sont aujourd'hui une composante majeure de tous les rapports de force et bien sûr des résultats des élections de 2014. L'unité des personnels sur les revendications passe par le progrès des convergences entre les catégories, à l'opposé du corporatisme.

La CGT dans nos ministères, dispose d'élus et de militants en catégorie B. En catégorie A, nous sommes certes au seuil d'avoir un élu en CAP chez les Attachés, mais sensiblement en dessous chez les ITPE. Nous avons un élu chez les IPEF et des élus dans des CAP d'ingénieurs (Météo, IGN, DGAC, etc....) et chercheurs.

L'OFICT s'est exprimée sur les rémunérations et la reconnaissance des qualifications. Elle a lancé une campagne sur le temps et les charges de travail que nous présenterons le 14 juin prochain au Directeur de Cabinet de la ministre D. Batho. Enfin, elle a engagé une consultation auprès des techniciens et administratifs B. Tout ceci, contribue au débat revendicatif, et à l'échéance de 2014.

Aujourd'hui, si nous voulons prendre toute la mesure des ambitions de la CGT dans nos ministères, nous devons l'étendre dans toutes les catégories.

La proposition de l'OFICT, de développer un réseau de militants, dit « réseau de référents » de proximité, susceptible de relayer plus efficacement les initiatives fédérales impulsées par l'OFICT est importante : sans oublier l'implication nécessaire des syndicats nationaux, syndicats ou unions fédérales.

La Fédération, notamment avec l'OFICT, n'a jamais perdu de vue la nécessité d'une activité spécifique. Elle mérite d'être développée. Après l'affiliation à l'UGICT des OPA et des PTRI, et celle historique de l'USSER, du PTAS et d'autres syndicats, l'adhésion récente à la Fédération de l'USAC et du SNM, syndicats à forte composante ICT, permettent d'envisager un essor important et nécessaire à notre activité en direction des A et B.

La syndicalisation, le renouvellement générationnel, l'organisation de la présence CGT dans les services, et la convergence sur les revendications, doivent nous servir de fil conducteur.

Nous aurons jeudi après-midi, sur notre organisation et l'outil syndical, un débat et un vote sur la résolution. A mon sens, le statut quo n'est pas tenable, nous devons sereinement travailler sur ses contours y compris pour construire l'outil nécessaire au renforcement de toute la CGT. Je n'anticipe pas, Charles fera le rapport sur cette résolution.

Cependant, et indépendamment des discussions que nous aurons sur l'évolution de l'outil syndical, il est nécessaire de revoir le rôle de nos Unions fédérales (UF) notamment au regard des réorganisations, transferts, créations d'établissements publics, etc... évoqués plus haut. Ces évolutions bouleversent nos organisations fédérales dans les territoires. C'est pourquoi, je propose que, rapidement après le congrès, la nouvelle direction fédérale élue prépare les conditions pour organiser à Montreuil une conférence nationale de nos Unions fédérales. Nous reverrons dans ce contexte nouveau leurs statuts et organisations. Nous définirons également les axes revendicatifs par secteur : DDI, DREAL, DIRM, VNF, etc.

Enfin, nous avons souhaité lors de ce congrès, avoir le temps d'un vrai débat entre nous pour faire le bilan des réformes (Transferts au CG, RGPP, RéATE) et leurs conséquences sur les services et les agents. C'est la table-ronde de cet après-midi. Un autre débat aura lieu sur la reconquête des missions, un bilan de la décentralisation et les perspectives de la nouvelle étape (acte III). Ce sera la table ronde de jeudi après-midi.

Le slogan de notre congrès est « Le service public est notre richesse : complémentarité entre l'Etat et les Collectivités territoriales ». Nous avons ainsi voulu exprimer notre attachement aux personnels et missions transférées. A cet égard, nous devons poursuivre voire renforcer nos relations de travail avec les camarades de la Fédération CGT des services publics. Sur cet

aspect, la question de l'outil syndical n'est pas neutre non plus. Mais au-delà, nous avons voulu affirmer le principe de la continuité entre l'Etat et les Collectivités territoriales.

Pour conclure, je réaffirme la nécessité de poursuivre, voire renforcer notre investissement au sein de l'Union interfédérale des transports-CGT (UIT-CGT), y compris dans ses Comités régionaux. Il faudra également développer notre travail avec nos camarades du SYAC-CGT (CGT-Agriculture) y compris dans la perspective des élections de 2014 et de la syndicalisation. Nous poursuivrons enfin, notre investissement au sein de la Confédération, notamment dans les groupes de travail ou collectifs concernés par notre champ professionnel. Je pense, par exemple, aux Collectifs confédéraux «Développement durable» ou «Pénibilité » ainsi, bien évidemment, qu'au sein de l'UGICT-CGT.

La Fédération, votre Fédération mes camarades, est respectée et consciente de ses responsabilités, et je souhaite avec vous tous poursuivre le travail engagé depuis notre dernier congrès. Je tiens particulièrement à remercier Jean-Marie pour les conditions favorables qui ont été les miennes lors de la prise de sa succession. Je tiens également à remercier Maurice pour son engagement à mes cotés.

Notre Fédération compte plus que jamais dans le paysage de nos ministères. Les agents nous font confiance, les résultats aux élections en sont la preuve.

Faisons grandir ce mouvement, faisons grandir le mouvement social, et préparons ensemble toutes les formes d'action à venir. A cet effet, nous aurons à adopter un appel du congrès vendredi matin.

La qualité du congrès sera d'autant plus efficace, si elle bénéficie de la participation active et constructive de vous toutes et tous.

Alors, dans notre diversité et dans le respect de nos différences réussissons tous ensemble notre 15<sup>ème</sup> congrès fédéral.

Vive la CGT !

Vive la Fédération !